

LE BULLETIN MUNICIPAL
DE



SUZANNECOURT

DECEMBRE 1998

SOMMAIRE.

LE MOT DU MAIRE.

PRINCIPALES DELIBERATIONS 1997 ET 1998.

ETAT-CIVIL 1997-1998.

NOUVEAUX ARRIVANTS.

DEUX MINUTES D'HISTOIRE.

BIEN VIVRE EN COMMUNAUTE.

PORTRAIT

JEUNES BRILLANT DANS LEUR CATEGORIE.

ELECTION "MISS ET MISTER SUZANNECOURT".

FOOTBALL.

CREATION DE 2 NOUVELLES ASSOCIATIONS.

FETEZ HALLOWEEN.

CLASSE DE NEIGE AU GRAND-BORNAND.

LA SOCIETE DE CHASSE DE SUZANNECOURT.

DES RESULTATS POUR LE CLUB DE PETANQUE.

LA LUDOTHEQUE.

RECAPITULATIF 98 - PREVISIONS 1999.

DIVERS.

PAGES FEMININES.

REVUE DE PRESSE.

LE MOT DU MAIRE.

Ce bulletin, vous l'attendiez et s'il vous est distribué aujourd'hui, c'est grâce au travail fourni par notre emploi-jeune.

Embauché depuis le 1er octobre, Jérôme s'est aussitôt attelé à la tâche aidé principalement des adjoints.

Certes les informations que vous découvrirez en feuilletant ce document ne sont pas toutes récentes.

Dorénavant, nous avons décidé de créer une feuille d'information plus régulière qui collera de plus près à l'actualité.

La fonction de Maire évolue sans cesse, le devenir des communes rurales, la mise en place de l'Europe, la désertification, le besoin de se regrouper pour faire aboutir nos projets, la nécessité de procurer des emplois à nos concitoyens, conserver à nos villages leur identité, sont les ordres du jour de chacune de nos réunions communales ou intercommunales.

Le renfort de notre emploi-jeune est une bouffée d'oxygène pour notre commune, il est le lien nécessaire entre la population et la Mairie.

Toutes ces occupations n'ont en rien altéré mon optimisme au service de la commune bien au contraire. Il m'arrive pourtant de regretter le peu d'intérêt de trop d'habitants pour la vie communale.

A l'inverse, je profite de ce message pour remercier tous les bénévoles qui oeuvrent pour le bien de SUZANNECOURT que ce soit dans le domaine de l'environnement, de l'animation festive, culturelle ou sportive...

Merci aussi à nos partenaires qui grâce à leur aide ont permis d'autofinancer ce bulletin.

Si l'on veut conserver à notre village son aspect dynamique, il faut continuer dans ce sens et j'invite tous ceux qui le désirent à nous rejoindre.

Dans cette période de fêtes de fin d'année, je souhaite à tous joie et bonheur, que la réussite et la santé soient au rendez-vous de 1999.

Bien amicalement.

Votre Maire.
Michel BOULLEE

PRINCIPALES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 1997.

REUNION DU 30 JANVIER 1997.

VENTE DE TERRAINS A BÂTIR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de suivre l'avis des domaines en date du 30-12-1996 pour fixer le prix de vente amiable de terrains à bâtir.

-Section ZH N°79 lieu-dit "derrière le Four" superficie 21 à 39 ca pour la somme de 150.000 F.

Cette parcelle sera divisée en 2 lots.

-Section ZH N°51 "Route de Poissons"
superficie 12 à 40 ca pour 62 000 F.

-Section ZH N°52 "Route de Poissons"
superficie 12 à 30 ca pour 61 000 F.

TRAVAUX 1997.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1) La remise en état de la Ruelle du Coton suivant le devis établi par la DDE pour un montant TTC de 17 583.48 F.

2) La remise en état de l'Accès à la Place du "Pâtis" pour un montant T.T.C. de 17 607.60 F.

Ces travaux seront réalisés par l'intermédiaire du **SIVOM**.

-Création d'un escalier à la sortie de l'église donnant accès à la place.

-maçonnerie: 13 603.68 F

-main courante: 2 170.80 F

Coût global TTC: 15 774.48 F

RENTREE SCOLAIRE 1997.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de l'Inspection Académique proposant la fermeture de la deuxième classe élémentaire.

Le Conseil à l'unanimité s'oppose à cette fermeture et demande à Mr le Maire de le notifier à Mr l'inspecteur d'académie.

REUNION DU 13 MARS 1997.

TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes soit :

-Taxe d'habitation:8.21 %

-Taxe Foncière sur les propriétés bâties:16.95 %

-Taxe Foncière sur les propriétés non bâties:20.66 %

-Taxe Professionnelle:7.88 %

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 10 % la redevance d'enlèvement des ordures ménagères fixée à 200 F depuis le 24 Mars 1994, elle passe à 220 F par habitant.

Le Conseil décide de reconduire la gratuité accordée au troisième enfant.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT.

Depuis le 25 Mars 1993, la redevance d'assainissement était de 220 F par branchement et de 2.50 F du m³.

Le Conseil, suite à l'affermage du service d'assainissement par C.E.O, décide:

-1) de conserver cette redevance de 220 F par branchement qui viendra s'ajouter à celle de 80 F prélevée par C.E.O.

-2) de ne pas prélever de redevance à la consommation étant donné que C.E.O prélèvera une taxe de 3.83 F HT (TVA.5.5 %) du m³.

ACQUISITION DE BIENS.

Suite au décès de **Mr STALLA**, sa maison va être mise en vente aux enchères. Mr le Maire propose au Conseil d'étudier la possibilité pour la commune de s'en rendre acquéreur. Cette maison serait cédée à l'OPAC de Hte-Marne pour réaliser plusieurs logements sociaux. La commune se réservant une partie du terrain en vue de constructions par des particuliers.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et demande à Mr le Maire de prendre contact avec l'OPAC et avec **Maître MARTAN**, notaire chargé de la vente.

CHAUFFAGE DU LOGEMENT DE FONCTION.

Le Conseil décide de remplacer la chaudière équipant le logement fonctionnant au fuel par une nouvelle chaudière utilisant le gaz et charge Mr le Maire de prendre contact avec GDF pour cette réalisation et d'entreprendre les démarches auprès de **Mr COULEROT** pour l'installation de cette chaudière.

ACHAT D'UNE TONDEUSE ET D'UNE DEBROUSSAILLEUSE.

Le Conseil décide l'achat d'une tondeuse autotractée et d'une débroussailleuse et charge Mr le Maire d'étudier les différentes propositions faites par les commerçants locaux.

REUNION DU 27 MARS 1997.

BUDGET PRIMITIF.

Après présentation des prévisions budgétaires 1997, ainsi que les pièces justificatives, le Conseil arrête et vote le budget primitif 1997, comme ci-dessous défini:

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Recettes:	803 749 F
Dépenses:	803 749 F

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Recettes:	220 000 F
Dépenses:	220 000 F

Suite à l'application, à compter du 1er Janvier 1997, de la comptabilité M14, le Conseil Municipal opte pour l'adoption de la nomenclature des budgets des communes de 500 à 3500 habitants.

Le présent budget est voté au niveau du chapitre.

SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.

COMPTE DE GESTION 1996.

Le Conseil accepte le Compte de Gestion 1996 présenté par **Mr NEVEU**, Receveur Municipal, pour le service annexe d'assainissement.

SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.

COMPTE ADMINISTRATIF 1996.

Sous la présidence de **Mr VITRY Jacques**, le Conseil, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire ou les décisions modificatives de l'exercice 1996, vote et arrête le Compte Administratif 1996 comme ci-dessous.

SECTION D'EXPLOITATION.

Recettes:	75 757.83 F
Dépenses:	70 551.06 F
<u>Excédent:</u>	5 206.77 F

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Recettes:	35 541.00 F
Dépenses:	29 985.57 F
<u>Excédent:</u>	5 555.43 F

Soit un excédent global de clôture de 10 762.20 F

SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.

BUDGET PRIMITIF 1997.

Sous la présidence de Mr le Maire qui fait part des prévisions de recettes et dépenses pour le service d'assainissement exercice 1997, à l'Assemblée, le Conseil Municipal vote et arrête le budget primitif 1997 comme suit:

SECTION D'EXPLOITATION.

Recettes:	75 029 F
Dépenses:	75 029 F

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Recettes:	36 720 F
Dépenses:	36 720 F

SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.

Vu l'instruction comptable interministérielle M149.
Vu le Compte de Gestion 1996 dressé par le comptable.
Vu le Compte Administratif 1996 dressé par le Président.

Considérant que le solde du Ch. 110 est de	13 073.83 F
Considérant que le résultat 1996 est de	- 7 867.06 F
Considérant que le budget précédent prévoit un autofinancement complémentaire de:	14 445.00 F

Le Comité Syndical décide de procéder à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes:

- | | |
|--|------------|
| 1) Couverture du solde du Ch. 119 pour | 7 867.06 F |
| 2) Financement des mesures d'investissement: | 5 206.77 F |

PARCELLE ZH N°79.

Considérant la délibération du 30 Janvier 1997, relative à la vente de la parcelle Section ZH N°79-lots A et B,
Considérant les certificats d'urbanisme positifs délivrés le 8 Avril 1997,
Considérant l'intention d'achat de la parcelle ZH N°79-lot A, présentée par **Mr VINCENT Olivier,**

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'établir une promesse de vente concernant:

- 1) La parcelle ZH N°79-lot A d'une superficie de 1076 m² au profit de **Mr VINCENT Olivier.**
- 2) La parcelle ZH N°79-lot B d'une superficie de 1063 m², à un éventuel acquéreur. Ces dispositions sont motivées par les démarches en cours, consécutives à l'Aménagement Foncier et dans l'attente de la division effective de cette parcelle et de l'acte de propriété légalisant ce bien comme bien communal.

Dès réception de ces pièces, **Maître MARTAN**, Notaire à JOINVILLE, sera chargé de conclure la cession effective aux conditions définies par délibération du 30 Janvier 1997 pour le prix principal.

Tous frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

REUNION DU 19 JUIN 1997.

EMBAUCHE CES.

Le Conseil Municipal accepte l'embauche d'un nouveau salarié dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité, pour une durée d'un an, renouvelable en fonction de l'appréciation des besoins.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire que le nécessaire soit fait pour solliciter le fond de compensation auprès de l'Etat.

INSTALLATION CLASSEE Sté JEANNE D'ARC-EMBALLAGES A VECQUEVILLE.

En application de l'Article 8 du décret N° 77-1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'installation et l'exploitation d'une nouvelle machine d'impression et d'un incinérateur de traitement des effluents gazeux chargés en composés organiques volatils, à la ***Société JEANNE D'ARC EMBALLAGES de VECQUEVILLE.***

Considérant la situation géographique de l'implantation et les mesures de protection de l'environnement assurées par l'installation de l'incinérateur, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'extension matérielle de cette Société qui représente un atout fiable sur le Canton, en matière d'emploi.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'INVESTISSEMENT 1997-COLLEGE JOINVILLE.

Le Conseil Municipal accepte la participation aux frais d'investissement pour le collège J.Cressot de ***JOINVILLE*** en ce qui concerne les travaux 1997. Ceux-ci sont évalués à 2347,00 francs pour 27 élèves fréquentant cet établissement. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

SUBVENTION 1997.

Le Conseil Municipal décide, consécutivement à la demande faite par l'***Association TRIATHLON de POISSONS***, de lui allouer une subvention de 250,00 francs, sur l'exercice 1997. Cette ouverture de crédit se concrétisera budgétairement comme-suit:

-Ouverture de crédit:

*Compte 65748 - ***Association TRIATHLON de Poissons*** pour.....250,00

-Prélèvement:

*Compte 654 - Pertes sur créances irrécouvrables pour.....250,00

TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA PARCELLE SECTION ZH N°79, EN COURS DE DIVISION.

Le Conseil Municipal accepte les travaux de viabilisation de la parcelle ZH N°79, en cours de division en deux parcelles, destinées à être vendues en terrain à bâtir, conformément aux engagements pris antérieurement. La prévision budgétaire provisoire s'élevant, au niveau des restes à réaliser compte 233, à 30 000,00 francs, ce crédit sera repris lors du vote du budget supplémentaire 1997 et un complément sera considéré si nécessaire.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.

*Considérant le développement de la délinquance dans les communes de l'agglomération de JOINVILLE,
Considérant l'accord de principe de Madame le Préfet de la HAUTE-MARNE et de M. le Procureur de la République,*

*VU le décret N°92-343 du 1er Avril 1992, relatif aux conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance et notamment ses articles 7 et 8,
Le Conseil Municipal de la commune de SUZANNECOURT demande que, en accord avec les autres communes concernées, soit créé un conseil intercommunal de prévention de la délinquance dans le ressort de l'agglomération composée par les communes de JOINVILLE, RUPT, SUZANNECOURT, THONNANCE-LES-JOINVILLE, VECQUEVILLE.*

Demande à Monsieur le Maire de JOINVILLE de prendre un arrêté fixant la composition du Conseil. Le nombre de représentants des communes s'établissant à huit (4 pour JOINVILLE, 1 pour chacune des 4 autres communes, le président étant élu à la majorité absolue parmi ces huit membres).

- le nombre des représentants de l'Etat étant également de huit, de saisir préalablement Madame le Préfet de la Haute-Marne afin qu'elle désigne ceux-ci.

Chacun de ces seize membres pourra être suppléé - pour les représentants des communes - ou représenté pour les fonctionnaires désignés par le Préfet et Monsieur le Procureur de la République.

Les autres membres composant le conseil étant désignés selon les dispositions de l'article 7 du décret 92-343 du 1er Avril 1992.

-désigne, pour représenter la commune au sein du conseil intercommunal de prévention de la délinquance:

comme titulaire: **M. BOULLEE Michel*

comme suppléant: **M. VITRY Jacques*

- (facultatif) propose, comme personnalité qualifiée ou représentant d'association pouvant être appelés à siéger au conseil intercommunal de prévention de la délinquance avec voix consultatives: Néant

ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE GESTION.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la création au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne d'un service d'assistance temporaire aux Collectivités mis en place pour assurer le remplacement du personnel titulaire indisponible ou pour faire face à un besoin occasionnel de Personnel dans les meilleures conditions.

Après délibérations, le Conseil Municipal:

-décide d'adhérer à compter du 26 Juillet 1997 au service de remplacement du Centre de Gestion de la Haute-Marne.

-donne pouvoir au Maire pour signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

-décide d'inscrire les sommes dues au Centre de Gestion en application des dites conventions.

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 1997.

ACQUISITION DU TERRAIN DE M.KREIT CADASTRE ZD N°99.

Suite à la délibération prise en date du 12 Juillet 1995, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour établir l'acte administratif relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD N°99, à **Monsieur KREIT**, pour un prix de 10 000 francs plus les frais engendrés.

Madame MAURICE Michèle, 1er adjoint, est nommée ordonnateur pour cette transaction et est chargée de la signature de l'acte et de toutes pièces y afférent.

REUNION DU 30 OCTOBRE 1997.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997.

Le Conseil Municipal, après s'être fait exposé la situation financière communale, par rapport aux prévisions du Budget Primitif 97, aux décisions modificatives et aux opérations effectivement réalisées, arrête et vote le Budget Supplémentaire 1997, comme ci-dessous:

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Recettes.....	121 652,00
Dépenses.....	121 652,00

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Recettes.....	321 136,00
Dépenses.....	321 136,00

REDEVANCE ORDURES MENAGERES (application particulière).

Le Conseil Municipal considère le cas des étudiants scolarisés en régime d'internat et décide de ne plus recouvrir la redevance des ordures ménagères sur ces derniers. L'application de cette mesure sera effective dès l'établissement du prochain rôle.

TAXE PROFESSIONNELLE.

Suite à la demande formulée par **Madame ECHARD Nadine**, relative à l'exonération de la taxe professionnelle pour la gérance du débit de boissons qu'elle doit exploiter fin 1997, le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, à cet effet, considère que les renseignements fournis par la Chambre de Commerce, par le Centre des Impôts, ne permettent pas d'étayer légalement la demande. Les textes présentés semblent ne pas concerner la situation du commerce à considérer.

CHOIX DU BLASON DE SUZANNECOURT.

Suite à un souhait communal, le Conseil Municipal s'est vu confronté au difficile choix du blason de **SUZANNECOURT**.

Parmi une vingtaine, un blason devait être retenu. Délibération prise, celui de **M. VITRY Jacques**, Adjoint, concurrent anonyme, jusqu'après décision, eut le privilège du concours.

REUNION DU 9 DECEMBRE 1997.

REDEPLOIEMENT DES EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE SAINT-DIZIER.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de redéploiement des effectifs de la Gendarmerie prononce un avis favorable à la création d'un P.S.I.G. à JOINVILLE.

Conscient des rigueurs budgétaires mais confronté à la montée de la délinquance dans notre région, le Conseil Municipal souhaite que la création du P.S.I.G. se concrétise par un renfort d'effectif.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT-RÔLE 95.

Le Conseil Municipal accepte l'annulation de la redevance d'assainissement facturée au nom de **Monsieur COUNNS François**, sur l'exercice 1995, Rôle 95 - Titre N°28, du 10.05.95, pour 243,00 frs.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES.

Le Conseil Municipal accepte l'annulation de la redevance d'ordures ménagères facturée au nom de **Monsieur ARDOIN Thierry**, sur l'exercice 1995, Rôle 2ème Semestre - Titre N°4 du 08.03.96, pour la somme de 400,00 frs.

MODIFICATION DE LA DENOMINATION DES STATUTS DU S.I.V.O.M.

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'article 2 des statuts du S.I.V.O.M. de la Région de **JOINVILLE**, en l'occurrence la modification de la compétence "Gestion des services et des transports scolaires" en "Gestion des services et des transports scolaires pour les élèves du secondaire".

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELS.

Le Conseil Municipal accepte le principe du contrat de maintenance présenté par la Société JVS, concernant l'assistance et la mise à niveau des logiciels. Il autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier commençant à courir en 1997.

PRINCIPALES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 1998.

REUNION DU 05 MARS 1998.

TAXES FONCIERES 1998.

Le Conseil Municipal reconduit les quatre taux de taxes foncières appliquées en 1997, pour l'exercice 1998.

OPERATION NETTOYAGE DE PRINTEMPS.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération "Nettoyage de Printemps", le samedi 28 Mars 1998.

DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR CONSTITUER LA COMMISSION COMMUNALE - ELECTIONS DU CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE.

Le Conseil Municipal désigne:

-Monsieur FLORENTIN Gilbert

comme délégué pour la commission communale de révision des listes du Centre Régional de la propriété forestière.

REUNION DU 02 AVRIL 1998.

COMPTE ADMINISTRATIF 1997 - COMMUNE DE SUZANNECOURT.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur VITRY J.**, arrête et vote comme ci-dessous le Compte Administratif 1997, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré soit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Recettes	1.003.970,39
Dépenses	590.567,13
Excédent de Fonctionnement:	413.403,26

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Recettes	237.078,91
Dépenses	224.842,81
Excédent de Fonctionnement:	12.236,10

Excédent global de clôture: 425.639,36

COMPTE DE GESTION 1997 - COMMUNE.

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 1997, dressé par le comptable.

AFFECTATION DES RESULTATS.

VU l'instruction comptable interministérielle M. 14,
VU le compte de gestion 1997, dressé par le comptable,
VU le compte administratif 1997, dressé par le Maire
CONSIDERANT que le solde Compte 110 est de.....90.986,94
CONSIDERANT que le résultat 1997 est de.....322.416,32

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes:

-Report à nouveau compte 110 pour.....413.403,26

COMPTE ADMINISTRATIF 1997 - SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.

Sous la présidence de **Monsieur VITRY J.**, le Conseil Municipal arrête et vote le compte administratif 1997, comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Recettes	59.075,00
Dépenses	66.666,11

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Recettes	30.762,20
Dépenses	26.719,42
Déficit global de clôture:	3.548,33

COMPTE DE GESTION 1997 - SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 1997, dressé par le comptable.

AFFECTATION DES RESULTATS.

VU l'instruction comptable interministérielle M. 14,
VU le compte de gestion 1997, dressé par le comptable,
VU le compte administratif 1997, dressé par le Maire
CONSIDERANT que le budget précédent prévoit un autofinancement complémentaire de.....5.959,00
CONSIDERANT que le résultat 1997 est de.....7.591,11

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes:

- le déficit au report à nouveau compte 119 pour.....7.591,11

BUDGET PRIMITIF 1998 - COMMUNE.

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Recettes	1.382.001,26
Dépenses	1.382.001,26

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Recettes	536.783,00
Dépenses	536.783,00

BUDGET PRIMITIF 1998 - SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.

SECTION D'EXPLOITATION.

Recettes	84.271,33
Dépenses	84.271,33

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Recettes	56.538,00
Dépenses	56.538,00

SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT COMMUNAL.

Suite à l'affermage de la commune avec la Cie Eaux & Ozone, pour l'entretien du réseau d'assainissement,

Suite à l'embauche d'un agent par le Syndicat des Eaux dont dépend la commune, Considérant la délibération du 02 juillet 1985 créant un poste d'agent pour l'entretien de ces réseaux, le Conseil Municipal décide la suppression du poste d'Agent d'entretien.

ANNULATION PARTIELLE D'UN TITRE - MILLOT G.

Le Conseil Municipal autorise l'annulation partielle de l'article N°87, établi au nom de **Monsieur MILLOT Gérald**, pour la redevance des ordures ménagères du 1er semestre 1997, soit pour la somme de 110,00 facturée par erreur.

REUNION DU 09 JUIN 1998.

ECOLE PRIMAIRE.

Conformément aux précédentes délibérations, Le Conseil Municipal réitère sa décision, à savoir, de refuser l'inscription des élèves en âge de fréquenter l'école primaire de **SUZANNECOURT**, dans les écoles des communes avoisinantes.

ZONE ARTISANALE.

Le Conseil Municipal souhaite voir réaliser une zone artisanale sur les parcelles communales cadastrées:

- Section ZH N°1 d'une superficie de 1 hectare

- Section ZH N°26 d'une superficie de 56 ares
Il charge Monsieur le Maire de prendre les renseignements nécessaires à cette éventuelle réalisation.

ADMISSION EN NON-VALEUR.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier présenté par le Comptable, décide d'admettre en non-valeur la créance de **Monsieur FERREIRA Joaquim**, correspondant à:

- 1°) Redevance Assainissement - Rôle 1995 - Branchement.....440,00
- 2°) Redevance Ordures Ménagères - Rôle 1995.....400,00

REUNION DU 08 SEPTEMBRE 1998.

PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES.

Le Conseil Municipal accepte l'estimation faite pour la participation aux frais d'investissement des Collèges :

- "Camille Saint-Saëns" de **CHAUMONT** - 1 élève.....246,98 fcs
- "Joseph Cressot" de **JOINVILLE** - 27 élèves.....217,00 fcs

Les montants définitifs seront arrêtés en fonction du montant réel des travaux.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer les conventions s'y rapportant.

VIREMENT DE CREDITS.

Le Conseil Municipal autorise le virement de crédit selon lequel

- VIREMENT:** - au compte 2318-7 Aménagement village pour.....30 000,00 Fcs
- PRELEVEMENT:** - au compte 2318-8 Acquisition bâtiment pour.....30 000,00 Fcs

ETAT-CIVIL 1997-1998.

DECES

Le 03 Janvier 1997
Le 10 Juin 1997
Le 08 Mai 1997
Le 13 Janvier 1998
Le 05 Mars 1998
Le 10 Avril 1998
Le 25 Mai 1998

Monsieur STALLA Bernard
Madame BOUSSUGE Emma
Monsieur DUCERF Georges
Monsieur BOUSSUGE Cyrille
Monsieur BOUISSET Georges
Monsieur PERRIN Lucien
Madame DUMAY Colombe

NAISSANCES

Le 27 Avril 1997 **Reynald ECHARD**
Le 28 Novembre 1997 **Tessa MILLOT**
Le 15 Janvier 1998 **Marion BERGUER**
Le 31 Juillet 1998 **Anthony ZINK**

MARIAGES

Le 04 Juillet 1998 **CLEMENT Christian avec MONACI Marie-Madeleine**
Le 01 Août 1998 **MILLOT Gérald avec ROZE Nathalie**

POPULATION DE SUZANNECOURT

Le 1er Décembre 1998

AGE	Hommes	Femmes
De 0 à 10 ans	22	15
De 10 à 20 ans	32	29
De 20 à 30 ans	23	19
De 30 à 40 ans	22	21
De 40 à 50 ans	25	27
De 50 à 60 ans	26	11
De 60 à 70 ans	19	15
De 70 à 80 ans	11	12
De 80 à 90 ans	2	9

Plus de 90 ans, **Monsieur DUMAY Roger** qui fêtera ses 93 ans en février 1999, et à qui nous adressons nos félicitations.

Population totale: 341 habitants dont 183 hommes et 158 femmes.

Années les plus prolifiques: 1950: 11 1982, 1948: 9

NOUVEAUX ARRIVANTS.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal ainsi que toute la population de **SUZANNECOURT** souhaitent la bienvenue à:

- VINCENT Olivier, Christelle et Florent** 5, rue du Four.
- PIROT Laurence** 26, Grande Rue.
- MAURICE Nathalie, Marine et Nicolas** 7, Place du Pâtis.
- GANGLOFF Jean-Bernard, Monique et BOULLE Suzanne** 43, Grande Rue.
- ZSITKO Pascal** 34, rue du Moulin.
- ECHARD Guy, Thomas, Tony et sa compagne DANDRELLE Magalie** 46, Grande Rue
- MAURICE Christophe** 9, rue du Moulin.

DEUX MINUTES D'HISTOIRE.

Voilà un rêve cher aux anciens qui se réalise.

Alors que la plupart des villages alentours possèdent des cloches électriques depuis plusieurs décennies, que de fois, pour annoncer nos joies ou nos peines, faute de sonneurs, point de cloches n'ont carillonné.

Bien sûr, cela est très coûteux pour une petite commune comme la nôtre, cependant avec beaucoup de volonté, le projet a vu le jour...

Mais au fait, qui sont ces cloches qui, presque deux fois centenaires, ponctuent nos journées?

Au nombre de trois, elles virent le jour en 1823 dans les ateliers *Alexis et Paulin* - maîtres fondeurs - à *COUSANCES*.

Lourde de 600 kg, la plus grosse porte le prénom de sa marraine *Marie-Marguerite* et a pour parrain *Monsieur de Germay*.

Baptisée *Marie-Anne*, la moyenne se contente de quelques 500 kg pendant que la "petite dernière", *Marie-Adélaïde*, affiche la bagatelle de 400 kg.

Elles furent bénies ensemble par *Monsieur DUVILLER*, curé de la paroisse à cette époque.

Chacun connaît le sort réservé jadis aux cloches, tantôt messagères d'allégresse, tantôt prestement fondues en canons.

Aussi, ici comme ailleurs, l'histoire ne les a pas épargné.

A présent, et je pense pour encore bien longtemps, elles annonceront au village les bonnes et les tristes nouvelles.

J-M. MALGLAIVE

ENVIRONNEMENT.

Ce mot souvent entendu dans la bouche des médias n'a pas toujours l'écho qu'il devrait avoir auprès des populations.

Combien de fois chacun d'entre-nous n'a-t-il pas enfreint ces règles simples quasi élémentaires de respect de l'environnement.

*La Nature est si belle, **NE L'ABIMONS PAS.***

Il n'est peut-être pas besoin d'attendre la journée de l'environnement pour agir.

Merci pour ceux qui le font au quotidien.

*Alors un petit effort, **ne jetez rien dans la nature.***

MERCI.

Michel BOULLEE



Cette page nous est offerte par Monsieur Pascal PLANTEGENET.

S.A. UDIS

Capital de 250.000 Francs

Avenue de Lorraine
52300 JOINVILLE

Tél. 03 25 04 25 51

Fax. 03 25 94 47 91

SUPER



*les nouveaux
commerçants*

Pour ces services et conseils, contactez

EDF GDF SERVICES HAUTE MARNE ET MEUSE

Agence Technique Clientèle

44, rue de la Harpe

52 300 JOINVILLE

Téléphonez au 03 25 03 43 90

Des conseillers se tiennent à votre disposition.

ECOSSE Daniel

Electricité générale

13, rue de Frégnéval

52 300 SUZANNECOURT

Tél: 03 25 94 13 94

Fax: 03 25 94 15 10

BIEN VIVRE EN COMMUNAUTE.

Le stationnement.

Il existe des règles très strictes pour le stationnement des véhicules. Elles sont dictées par le *Législateur*, le *Préfet* ou le *Maire*.

En ce qui concerne notre commune, seule la grande rue est soumise à cette réglementation; à savoir que le stationnement est interdit sur toute la longueur de la voie du côté des numéros pairs.

Pour les autres rues, c'est au civisme des propriétaires de véhicules automobiles ou autres que nous faisons appel afin d'éviter qu'une rue soit un véritable terrain de "slalom" (gênant) et de plus, en risquant de provoquer un accident.

Il suffirait pour cela que le stationnement se fasse (sans contrainte) du 1^{er} au 15 du côté des numéros impairs et du 16 à la fin du mois du côté des numéros pairs.

Cela obligerait quinze jours par mois à traverser la rue pour aller à sa voiture.

Les risques d'accidents valent bien, je crois, ce petit déplacement.

A noter également que le stockage de bois sur la voie publique ou à la vue du public est soumis à autorisation délivrée par le Maire lequel en définit la durée.

J. VITRY

PORTRAIT.

Depuis le 1er octobre. **Jérôme HARMAND** est embauché à la mairie dans le cadre des emplois jeune.

Son cursus scolaire (Baccalauréat Génie Mécanique et Productique, DUT Génie Mécanique et Productique), sa grande motivation et ses compétences ont été déterminants pour sa nomination.

Il est natif de **JOINVILLE** mais habite le village depuis toujours, a 21 ans et est célibataire. C'est un passionné de football (il joue au **C.S. Joinville**) ainsi que de musique (il pratique la batterie).

Avec tous les jeunes, ils ont créé la nouvelle association "**La Jeunesse Suzannecourtoise**" dont il fut président jusqu'en août 1998. Il fut remplacé par **Mickaël ARDOIN**.

Il a pour mission de s'occuper des élèves de l'école le mercredi après-midi. d'être en relation avec toutes les associations ainsi que la population.

C'est lui qui, désormais, rédigera le bulletin municipal qui, à partir du mois de janvier 1999, sera publié plus régulièrement.

Il s'occupera aussi du recensement en mars 1999.

Les présidents d'associations, les habitants peuvent le contacter à la mairie au 03.25.94.67.81.

JEUNES BRILLANT DANS LEUR CATEGORIE.

Nous aimerions féliciter tous nos jeunes qui représentent le village dans leurs compétitions sportives et leurs loisirs.

A commencer par le triathlon où **SUZANNECOURT** s'enflamme à chaque fois que les jeunes et moins jeunes triomphent. Le club "**POISSONS TRIATHLON**" dirigé par **M. Denis MICHEL**, habitant aussi le village, a dans ses rangs **Messieurs Pol et Maxime PLANTEGENET, Paul et Mathilde GUILLAUME, Kevin et Wenceslas ARCHINARD ainsi que Rodolphe PETOT.**

Le foot possède aussi de nombreux jeunes de notre village et tout particulièrement le **Club Sportif de JOINVILLE** qui a pour devise "Donnons un but à nos jeunes".

Messieurs Vincent et Nicolas MASSON, Arnaud NEHLIG ainsi que Jérôme et Laurent HARMAND font le bonheur de ce club amateur qui est le seul en **France** soutenu et reconnu par la **Fédération Française de Football** et sponsorisé par une grande firme de vêtements.

Le judo est représenté par quelques jeunes de **SUZANNECOURT** tels que **Julien DUPERRET** qui est actuellement ceinture noire, **Florian et Sandrine MAILLOT** ainsi que **Pierre-Edouard LEBLANC**.

Le ping-pong de Joinville a pour licencié un nouvel arrivant de **SUZANNECOURT** en la personne de **Thomas ECHARD**.

L'harmonie municipale de JOINVILLE a parmi ses nombreux musiciens des jeunes talents tels que **Floriane et Géraldine DUPERRET**.

Le cyclisme est représenté par **Thierry HOUILLON** qui a gagné sa première grande course cette année.

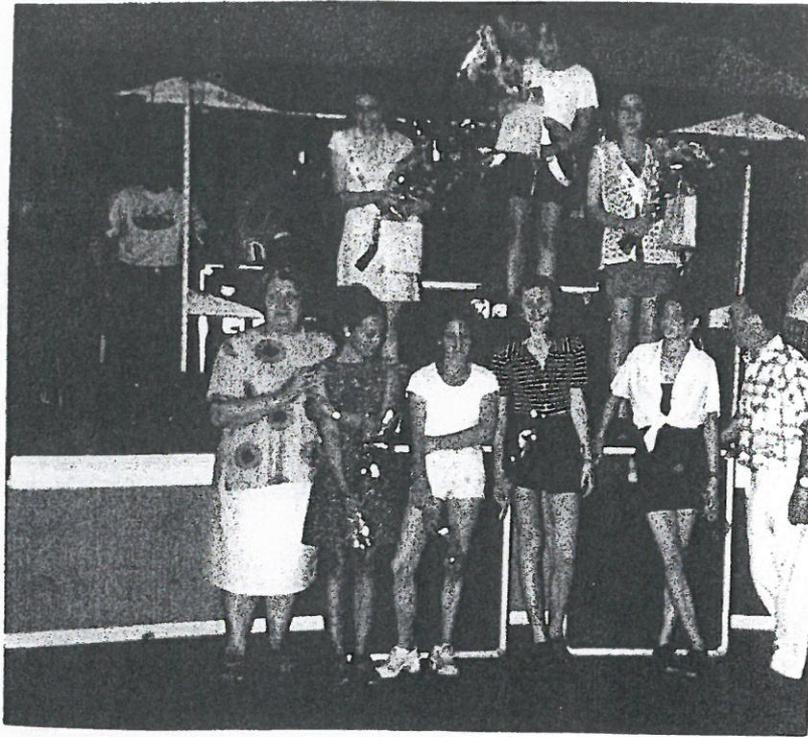
La **Pétanque** de **SUZANNECOURT** compte parmi elle de nombreux jeunes du village. Tous les ans, **Florence HARMAND, Romain et Florian MILLOT** vont au **Championnat de France** qui se déroule la plupart du temps dans le sud de la France affronter les meilleurs de nos boulistes français. D'ailleurs **Jean-Jacques MILLOT** qui n'est autre que le président du club est devenu **Champion de France 1998**.

Deux jeunes filles de notre village se sont présentées pour le titre de **Jeune Fille de Haute-Marne: Bénédicte GODARD et Tiffany SCHUMAKER**, malheureusement elles n'ont pas été retenues pour le titre de **Jeune Fille de Champagne-Ardenne**.

Deux jeunes filles font partie d'une troupe de théâtre "La Plume Verte" qui a connu un grand succès à la mi-novembre. **Bénédicte GODARD et Aurélie MOGIN** ont reçu les encouragements de beaucoup de personnes connues ou non.

ELECTION DE "MISS ET MISTER SUZANNECOURT 1998".

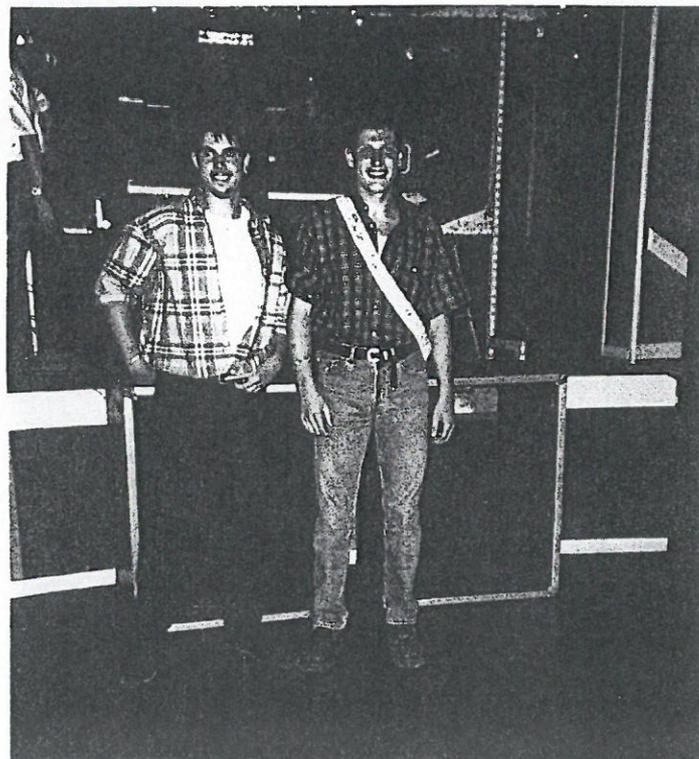
L'élection de "**Miss et Mister Suzannecourt 1998**" s'est déroulé le 15 Août au cours de la soirée dansante à la salle polyvalente. C'est donc vers 23 heures que les candidates ont été présentées au public et aux membres du jury composé de femmes et d'hommes reconnus compétents. Celles-ci devaient être jugées sur la façon de se présenter, sur l'habillement, sur la grâce et bien sûr sur la beauté. Après un passage pour rien, un tour de chauffe comme l'a annoncé l'animateur, le défilé a commencé. Toutes plus élégantes les unes que les autres, le choix fut difficile et délicat pour les membres du jury pour noter équitablement les jeunes filles. C'est en définitive **Ophélie GUENE** qui fut élue "**Miss SUZANNECOURT 1998**" succédant ainsi à **Tiffany SCHUMAKER**. Ses première et deuxième dauphines sont respectivement **Aline et Aurélie MOGIN**.



Les candidats, eux, sont entrés en scène plus tard. Ils étaient notés par le même jury sur les mêmes critères que les filles. De même que pour les filles, le choix fut difficile afin de départager les "3 plus beaux mecs".

C'est finalement **Loïc GODARD** qui fut élu "**Mister SUZANNECOURT 1998**" succédant ainsi à **Romuald HENRI**. Ses premier et deuxième dauphins sont respectivement **Thomas ECHARD** et **Jean-Marie MOGIN**.

Ces beautés furent toutes et tous récompensées par un bouquet de fleurs pour les filles, les plus chanceux par une coupe et divers autres cadeaux.



FOOTBALL.

Les amateurs de ballon rond ont été gâtés cet été puisque le football était présent partout dans le village.

Alors que la Coupe du Monde 98 était commencée depuis 10 jours, les jeunes de **SUZANNECOURT** ont organisé un tournoi de football composé de 6 équipes de 11 joueurs.

Étaient présentes les équipes de *St-Urbain, Thonnance-les-Joinville, les Pompiers de Joinville, la Pétanque Joinvilloise, les Anciens et les Jeunes de Suzannecourt.*

Ce tournoi a finalement été remporté par *Thonnance-les-Joinville* qui s'est imposé en finale aux tirs aux buts face aux *Jeunes de Suzannecourt.*

En parallèle se déroulait un match de femmes opposant les jeunes et les anciennes de *Suzannecourt.* La logique ne fut pas respectée puisque les anciennes l'ont emporté aux tirs aux buts. On peut dire que l'expérience a joué un grand rôle dans ce match.

De plus, la *Coupe du Monde 1998 en France* a procuré de belles joies à *Suzannecourt* ou partout en *France.*

Toutes les rencontres de nos tricolores ont été vécues de manière insoutenable. A partir du quart de finale contre *l'Italie*, les supporters se sont réunis afin de partager leur passion. Après chaque victoire, ils se promenaient dans les rues en l'honneur de la *France* en chantant.

Le bouquet final s'est déroulé un peu avant la date prévue : en effet, la finale du 12 Juillet 1998 a "eu lieu" à la salle polyvalente puisque Monsieur le Maire avait loué un grand écran. Pas moins de 300 personnes sont venues supporter *l'Équipe de France.*

Après l'importante et prestigieuse victoire 3 à 0 face aux brésiliens, les supporters Suzannecourtois ont entamé une grande virée dans le village pour finir à la salle des Fêtes apprécier le champagne.



Les enfants des Ecoles ont participé eux aussi à la *Coupe du Monde*. Ils ont créé un mini-terrain de football et un ballon aux couleurs de la *JAMAÏQUE*. Cette équipe qui avait choisi la *Haute-Marne* pour sa préparation au mondial.

Michel BOULLEE invité à la préfecture lors de la réception en leur honneur rapportait dédicacé de toute l'équipe et de l'entraîneur le mini-terrain pour le plus grand plaisir de nos jeunes supporters.

Ils étaient sur le terrain.

Tiffany SCHUMAKER, lauréate d'un jeu du fair-play pour voir le match *ITALIE-AUTRICHE* au *Stade de France*.

Nicolas MASSON était ramasseur de balle à *Lyon* pour le match *JAMAÏQUE-JAPON*.

CREATION DE DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS.

Après les *Sports et Loisirs*, la *Pétanque*, la *Chasse*, la *Ludothèque*, les *Anciens Pompiers*, la "*Jeunesse Suzannecourtoise*" ainsi que "*l'Ombre du Rongean*" ont vu le jour en fin d'année 1997.

La première d'entre-elles s'est choisie pour objectif d'organiser des animations.

A sa création, elle avait comme président *Jérôme HARMAND*, comme secrétaire *Bénédicte GODARD* et comme trésorière *Aurélie MOGIN*. Seule cette dernière a gardé ses fonctions, par contre, *Mickaël ARDOIN* remplace *J.HARMAND* et *Sophie MILLOT* remplace *B.GODARD*.

Cette association s'est déjà occupée de la buvette du cyclo-cross le 1er Novembre 1997 et 1998, de la fête foraine du mois de Mai 1998, elle a organisé un loto le 14 Février 1998 ainsi qu'un voyage à Nigloland le 22 Août 1998.

Son prochain rendez-vous est fixé le 14 Février 1999 pour son traditionnel loto "Spécial Saint-Valentin".

La seconde association "*L'Ombre du Rongean*" a choisi pour objectif de gérer le mieux possible la faune aquatique du Rongean.

Son président est *M.VERDUN Lionel*, son secrétaire *M.MAUR Didier*, son trésorier *M.GODARD Jean-Pierre*. Quant à *Louis MILLOT*, il a été nommé garde particulier et veillera au respect des règles de la pêche en 1ère catégorie.

FETEZ HALLOWEEN.

Le folklore irlandais importé aux *Etats-Unis* par les colons à partir du XVIIIème siècle, avait intégré dans ses manifestations le 31 Octobre, veille de la Toussaint.

Nos ancêtres les Gaulois qui étaient Celtes, fêtaient déjà le passage de l'été à l'hiver, appelé fête de la Samain.

Malheureusement, nous ne savons pas grand chose de cette fête là, la tradition étant orale.

Les *Irlandais* l'ont gardée depuis plus de quinze siècles, ils en ont fait une tradition folklorique, qui s'est développée aux *Etats-Unis* grâce aux émigrés. La contraction du mot "All allow'Eve" signifiant la veille de la fête de la Toussaint, a donné "HALLOWEEN".

Légendes et décors.

Les couleurs d'*Halloween* sont l'orange et le noir.

L'orange représente le feu, la chaleur, et le noir, la nuit.

La citrouille est l'élément essentiel de cette fête, sa belle couleur orange permet la confection de luminaires très caractéristiques. On peut voir le décor d'*Halloween* dans le film de *Woody Allen* "Tout le monde dit I love you".

Le *Jack-o'-Lanterne* est réalisé à l'aide de citrouilles évidées figurant un visage humain (yeux, nez, bouche) éclairé à l'intérieur par des bougies.

La légende irlandaise raconte qu'un homme prénommé *Jack* n'a pas pu entrer au paradis, il était trop avare. Chassé de l'enfer car il s'y conduisit mal, il est condamné à errer éternellement, avec une lanterne.

Des enfants déguisés vont de maison en maison et reçoivent friandises et pièces de monnaie.

La citrouille fait partie de la fête car ce légume arrive à maturité en octobre et sa belle couleur rappelle le feu. Les *Américains* ont un menu spécial *Halloween*.

Potage potiron

Black et cat cookies

Champignons

Chocolat chaud avec marshmallows

Chili végétarien (servi dans une citrouille évidée)

Le Samain.

On se déguise en hôtes de la nuit, esprits malfaisants, sorcières. Ces dernières années, les *Irlandais* et les *Américains* installés en *France* ont étendu cette fête à nos compatriotes. Les maisons de farces et attrapes proposent des déguisements pour *Halloween*, et certains magasins de chocolat ont un vaste choix de décors de table. Cette fête annuelle des Celtes irlandais marquait le début de l'année celte, elle se fêtait sur plusieurs nuits (les Celtes comptaient en nuits) en automne. Pendant cette période, le monde des vivants pouvait passer

dans le monde des morts et les morts dans le monde des vivants: les bons comme les mauvais esprits, d'où sans doute, la tradition des personnages inquiétants, des sorcières.

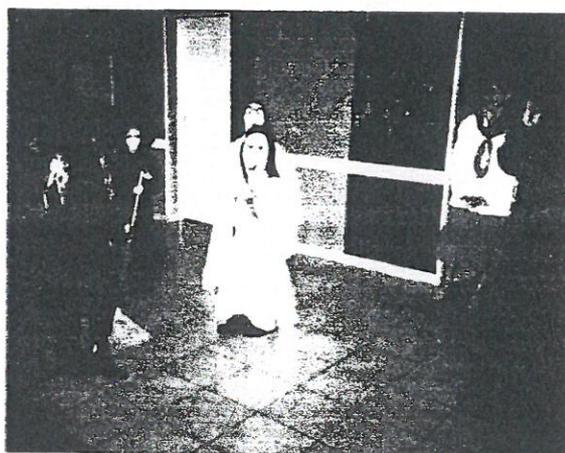
A la *Samain*, les Celtes se réunissaient et organisaient de fantastiques banquets. Quelques jours avant la *Samain*, tous les feux étaient éteints pour marquer la fin de l'époque précédente qui avait été marquée par la fête *Belteine* (fête du feu et de la lumière, notre *Saint-Jean* actuelle). Puis les feux sont rallumés et c'est la fête.

La *Samain* fut probablement encore célébrée après la christianisation de l'*Irlande* par *Saint-Patrick* au 5ème siècle. Mais peu à peu, la Toussaint et la célébration des défunts, les 1er et 2 novembre, ont effacé la fête païenne. Au cours des quinze siècles suivants, la tradition s'est gardée et a donné naissance à une fête typiquement folklorique: *HALLOWEEN*.

J.VITRY

HALLOWEEN A SUZANNECOURT.

le 31 Octobre 1998.



CLASSE DE NEIGE AU GRAND-BORNAND.

Lundi 24 novembre 97, 7h30, les enfants de l'école de *SUZANNECOURT* sont partis en classe de neige au *Grand-Bornand*. Ils ont pu pratiqué le ski, faire des promenades, des classes découvertes, etc... Après 11 jours à la montagne, nos chères têtes blondes sont revenus avec pleins de bons souvenirs. Certains nous ont donné leurs impressions.

Nous sommes allés au *Grand-Bornand* du 24 novembre jusqu'au 5 décembre. On est parti de l'école à 8 h.

Nous y sommes allés en car. De loin, nous avons vu des montagnes, il y avait un peu de neige dessus. Tout le monde les a vues.

Ensuite, nous sommes arrivés. On a vu notre chalet. Il était beau. On est entré: il y avait une salle où nous avons laissé nos chaussures, il y avait une autre salle qui servait d'infirmierie, une autre était notre classe et 2 autres servaient de classe à *Joinville* et à *Langres*. En remontant de la classe de *Joinville*, il y avait la salle à manger et d'autres salles qui étaient des chambres.

Ensuite, nous sommes allés nous promener. On a appris beaucoup de choses comme les noms des montagnes, qu'il ne fallait pas jeter des cailloux dans les alpages...

Vers les derniers jours, il a neigé. Le lendemain matin, il y avait beaucoup de neige. On est allé faire de la luge, du ski de fond, des raquettes et de l'escalade.

Le soir avant de manger, on avait classe presque tous les soirs mais aussi on a fait 3 veillées et 1 boum.

C'était bien parce qu'on s'est bien amusé.

FLAVIE CE2

Le 24 novembre 1997 à 16 heures, nous arrivons au *Grand-Bornand*, nous nous installons dans nos chambres, et ensuite tout le monde se repose car le voyage a été long.

Le lendemain, nous découvrons le paysage et les montagnes, nous apprenons que les montagnes ont des noms et que les prés aussi, on les appelle des Alpages. Les jours suivants, nous faisons du ski de fond, de la luge et de l'escalade.

Nous visitons le *Grand-Bornand*, la vallée du *Chinillon* et la maison du patrimoine.

A la fin de ces journées de visite, le soir à 18 heures, nous allons en classe pour dire ce que nous avons vu et pour regarder des diapositives sur les animaux des *Alpes*.

Tous les matins à 8 heures, nous prenons le petit déjeuner, à 9 heures, nous sortons faire des promenades et à midi, c'est l'heure du repas. L'après-midi, c'est soit sport, soit ballades dans le *Chinillon* et le vieux *Chinillon*. A 16 heures, c'est l'heure du goûter et ensuite nous allons dans nos chambres. Le soir, une fois par semaine, nous avons une veillée et nous allons nous coucher qu'à 21 heures.

Le dernier soir, nous avons fait une fête avec de la musique.

RONAN CMI

J'ai bien aimé parce qu'on dormait bien et que les lits étaient bien chauds, mais aussi parce qu'on mangeait entre nous matin, midi et soir ainsi qu'au goûter.

Je dormais dans la chambre de Pidou, Julien et Ronan.

On est sorti travailler dehors et on faisait la classe le soir avant de manger.

Le dernier soir, on a fait la fête pour notre départ.

JASON CE1

Nous sommes partis en classe de neige à **Grand-Bornand** le 24 novembre pour 11 jours.

Le premier jour, nous nous sommes installés et nous avons visité le chalet de la **Mazerie** avec les moniteurs et les monitrices. Nous sommes montés dans les chambres pour ranger nos affaires dans les armoires.

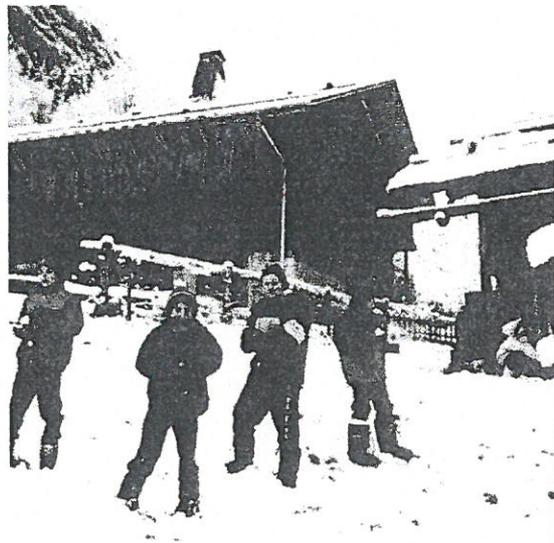
Nous descendions pour déjeuner, dîner ou goûter dans le réfectoire. On se couchait à 21h et on se levait à 8h.

Dés le lendemain matin, nous sommes partis en promenade au **Chinillon** pour regarder les Alpagnes et les montagnes. L'après-midi, nous y sommes retournés pour voir comment les habitants vivaient autrefois.

Les jours suivants, nous sommes partis à la maison du patrimoine découvrir les vieux objets du quotidien et nous avons fait du ski, des raquettes, de la luge dans la montagne. Nous avons fait de l'escalade pendant 2 jours. Il y a eu plusieurs veillées et une boum certains soirs.

Le dernier jour, nous nous sommes levés un peu plus tôt, vers 7 heures. Nous avons descendu les bagages et nous sommes remontés déjeuner plus vite que d'habitude. Ensuite, nous sommes descendus à pied pour rejoindre le bus. Nous sommes arrivés vers 18h15 à **SUZANNECOURT**.

JULIEN CM2



LA SOCIETE DE CHASSE DE SUZANNECOURT.

Depuis son assemblée générale de 1997, le bureau de la société de chasse de **SUZANNECOURT** est constitué comme suit:

Président: M. Maur Didier

Vice-président: M. HOUILLON Thierry

Secrétaire: M. BARTHELEMY Jean

Trésorier: M. BONNABAUD Hervé

Membres actifs: Messieurs BOURLIER Henri, HOUILLON Jean-Claude, MOGIN Jean-Marie

Il est à noter que 2 membres de la société de chasse de **SUZANNECOURT** ont participé le 17 février 1998 à la grande manifestation des chasseurs de *France à Paris*.

Organisée par l'*Union Nationale des Fédérations des Chasseurs* sous le contrôle des *Fédérations départementales*, cette journée qui rassemblait 250.000 chasseurs et élus locaux s'est très bien déroulée et a montré que les chasseurs ne sont ni uniquement des tueurs ni des voyous comme l'a laissé entendre notre ministre de l'environnement.

Il s'agissait de montrer le mécontentement des chasseurs face à toutes les restrictions que veut nous imposer l'*Union Européenne* et tout faire pour sauvegarder nos traditions.

"La Protectrice" a organisé comme toutes les années la galette des rois en janvier, le Ball-Trap et le repas le 12 juillet, un concours de pétanque le 6 septembre et un loto le 21 octobre 1998. Tous ont connu un grand succès.

L'année 1999 s'annonce chargée, en effet, cette association a prévu la traditionnelle galette des rois du mois de janvier, le Ball-Trap et un repas en juillet, une assemblée générale en août ou septembre, un concours de pétanque en septembre, un loto en octobre.

DES RESULTATS POUR LE CLUB DE PETANQUE.

C'est pas moins de 26 joueurs qui se déplacent les samedi et dimanche de mars à fin octobre par tous les temps en *Champagne-Ardenne*.

Une année bien récompensée pour tous car le club peut être fier des résultats de ses licenciés.

- 5 concours gagnés en Officiel.
- 3 titres de *Champion de Haute-Marne*.

- 1 titre de *Champion de France*; celui-ci se déroula à *St Priest* en *Haute-Vienne*.

Pour l'année 1999, le club organise un loto le 27 février.

Les dates des concours à retenir sont le 24 avril, le 6 juin, le 20 juin (Championnat départemental tête à tête), le 12 septembre, le 2 octobre, le 17 octobre.

Pour la saison 1999, le président *Jean-Jacques MILLOT* souhaite de faire aussi bien ou mieux encore que la saison précédente et de trouver un endroit à l'abri pour l'entraînement quand il pleut ou quand il fait froid.

LA LUDOTHEQUE.

“Le coffre à jouets”

vous propose ses nouveautés 1998.

Nintendo 64 avec cassettes super Mario 64 et Banjo Kazoie

Nombreuses cassettes pour Super Nintendo

Devine à quoi je pense (Ravensburger)

La course à l'héritage

Le fantôme de Mac Grégor (Nathan)

Yali

Labyrinthe secret (Ravensburger)

Ramsès II (Ravensburger)

Head (Théta) (jeu d'adresse)

Fire (Théta) (jeu d'adresse)

Handicap (Théta) (jeu d'adresse)

Cubicado (Théta)

Boules Party (jeu homologué par les fédérations de pétanque)

Halli Galli (jeu de réflexe)

Set (jeu de logique)

Perds pas la boule (jeu d'adresse)

Le petit bec (jeu de logique)

Scrabble junior

Questions pour un champion

Yucata (jeu de stratégie)

Quoridor

No panic

Scrabble challenge (jeu de stratégie)

De nombreux autres jeux sont à votre disposition chaque mardi de 17h à 19h30.
La cotisation est actuellement de 35 Fcs par famille.
Toute l'équipe de la ludothèque vous présente leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année.

RECAPITULATIF 1998 - PREVISIONS 1999.

"Sports et Loisirs" ont organisé le repas costumé du 14 mars, la marche du 31 mai, le voyage dans le *Doubs* du 21 juin, les jeux ainsi que le défilé du 14 juillet, les match de foot hommes et femmes ainsi que les élections *"Miss et Mister Suzannecourt"* du 15 août et enfin la soirée d'*Halloween* du 31 octobre.

La présidente de *Sports et Loisirs*, *Madame Carole BERGUER*, remercie tous les membres de l'association pour avoir contribué à toutes les manifestations qui ont eu lieu cette année. Elle remercie aussi toutes les personnes de *Suzannecourt* pour la confiance qu'ils ont en eux en emmenant famille et amis à chacune de leurs manifestations. Elle vous donne donc rendez-vous l'année prochaine en vous communiquant son nouveau calendrier 1999.

"Sports et Loisirs" organisera le bal costumé le 13 mars, la fête foraine avec bal le samedi 9 mai, la marche le 23 mai, les jeux, ..., le 14 juillet, les jeux et les élections de *"Miss et Mister"* le 15 août et le bal d'*Halloween* le 31 octobre.

"L'Ombre du Rongeant" organisera au mois de janvier un concours de belote et tiendra son assemblée générale en février. Un lâcher de truites dans le *Rongeant* sera effectué en début de saison de pêche.

"La Jeunesse Suzannecourtoise" s'est déjà occupée de la buvette du cyclo-cross le 1er Novembre 1997 et 1998, de la fête foraine du mois de Mai 1998, elle a organisé un loto le 14 Février 1998 ainsi qu'un voyage à Nigloland le 22 Août 1998.

Son prochain rendez-vous est fixé le 14 Février 1999 pour son traditionnel loto "Spécial Saint-Valentin".

Le *"DRAHCE BAR"*, café tenu par *Mme ECHARD Nadine* a organisé, depuis sa réouverture le 22 décembre 1997, deux concerts avec les groupes *NSD* et *XARACO* qui ont attirés beaucoup de monde. Plusieurs soirées se sont déroulées tout au long de l'année qui ont connues, elles aussi, un fort succès.

Mme ECHARD tient à remercier toutes les personnes qui sont passées boire "un petit coup". Elle remercie aussi les jeunes qui ont fait de cette brasserie un lieu de rencontres où ils peuvent jouer au Baby-foot, Flipper, ou